



## *SERVICE DECHETS*

# *RAPPORT D'ACTIVITES 2017*

## **SOMMAIRE**

### ***Chapitre I : Les moyens mis en œuvre***

- Présentation générale Page 3
- Les actions de communication Page 5

### ***Chapitre II : La collecte sélective***

- Les indicateurs techniques Page 6
  - Le schéma de collecte
  - La collecte des déchets ménagers
  - La collecte du verre
- Les indicateurs financiers Page 10
  - Les dépenses de collecte et de traitement
  - Les recettes de valorisation
  - Les autres recettes

### ***Chapitre III : Les déchèteries***

- Présentation du dispositif Page 12
- Les indicateurs techniques Page 15
  - Fréquentation des usagers
  - Fréquentation des professionnels
- Les indicateurs financiers Page 16
  - Les dépenses de transport et de traitement
  - La synthèse des coûts liés aux différents déchets
  - Le partenariat avec Artois Insertion Ressourcerie
  - Les recettes de valorisation
  - Les autres recettes

### ***Chapitre IV : Le compostage individuel***

- Les indicateurs techniques Page 20
  - Le principe de l'opération
  - Le matériel proposé
  - L'historique des composteurs distribués

### Présentation générale

La Communauté de Communes de la Haute Somme est née de la fusion entre 3 collectivités :

- La Communauté de Communes de Combles
- La Communauté de Communes de Péronne
- La Communauté de Communes de Roisel

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE SOMME



Elle forme un territoire rural de 60 communes avec 27 985 habitants dont Péronne (7 676 habitants).

La collectivité assure la compétence de « collecte et traitement des déchets ménagers ». Elle a délégué la partie « traitement » au SMITOM du SANTERRE depuis sa création.

#### **1. La Communauté de Communes de la Haute Somme et sa compétence collecte**

Elle se traduit par :

- la collecte sélective des Ordures Ménagères Résiduelles, des emballages ménagers et du verre
- la collecte et le traitement des déchets réceptionnés sur 3 déchèteries (Roisel, Mont Saint Quentin et La Chapelette)

Les prestations suivantes sont réalisées en régie :

- la rotation des bennes d'encombrants sur les 3 déchèteries
- la collecte hebdomadaire des 3 flux (Ordures Ménagères Résiduelles, emballages ménagers, papiers/cartons)

↳ Pour assurer ce service à la population, elle dispose de moyens humains, techniques et financiers.

Les moyens humains sont pour :

- la collecte hebdomadaire : 15 ETP
- le gardiennage déchèterie : 3 ETP
- la gestion du service : 1 ETP
- la comptabilité / DRH / Secrétariat: 1.3 ETP

Les moyens techniques regroupent du matériel et des infrastructures spécifiques dont :

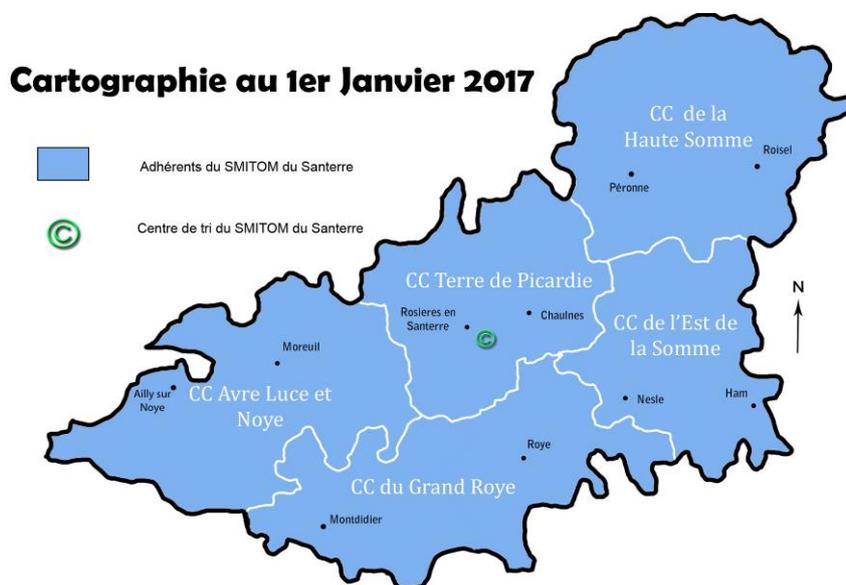
- 1 chargeur télescopique
- 1 camion ampiroll
- 3 déchèteries
- 1 camion benne 3.5 Tonnes avec haillon
- 10 bennes de 30 m<sup>3</sup>, 6 bennes de 20 m<sup>3</sup>
- 7 camions Benne à Ordures Ménagères Monoflux dont un de remplacement
- 2 camions Benne à Ordures Ménagères Bi-Compartmentée dont un mulet

Les moyens financiers sont de différentes natures :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)
- La Tarification d'accès en déchèterie pour les professionnels
- Une redevance pour les campings
- Diverses subventions suivant les dossiers d'optimisation du service en cours et les investissements (Etat, Région ...)
- Les soutiens financiers des éco-organismes calculés en fonction des tonnages de matériaux valorisés et des actions de communication mises en place
- La vente des matériaux à recycler ou/et à valoriser

## **2. Le SMITOM du Santerre**

Le Syndicat intercommunal basé sur Rosières en Santerre est né en 2002 et regroupait à cette date 49 000 habitants. Aujourd'hui, il s'étend sur un territoire de 115 000 habitants répartis sur 5 collectivités. La Communauté de Communes de la Haute Somme adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.



La CCHS a délégué au SMITOM du SANTERRE les missions suivantes :

- La collecte du verre en borne d'apport volontaire
- Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)
- Le traitement des emballages ménagers et des papiers / cartons à recycler
- La prévention des déchets dont le compostage domestique

Le traitement des déchets ménagers issus de la collecte hebdomadaire repose sur trois grands axes :

- ❶ **L'enfouissement des Ordures Ménagères Résiduelles** dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)
- ❷ **Le recyclage du verre**

### ③ La valorisation matière

Le tri et le conditionnement des matériaux issus de la collective sélective sont effectués sur le Centre de tri du SMITOM créé en mars 2007 et situé à Rosière en Santerre. Il peut traiter jusqu'à 6 000 tonnes de déchets à recycler.



Les tonnages triés puis expédiés vers les filières de recyclage

### Les actions de communication

#### Editions

- Calendrier annuel des collectes avec le rappel des consignes de tri
- Mémo tri et Journal d'information du Smitom du Santerre

#### Sensibilisation des enfants

THEME	CENTRE de LOISIRS (Vacances plurielles)	SCOLAIRES
GESTE de TRI	Epehy Heudicourt Villers Faucon	Ecole du centre et Chapelette à Péronne Ecole primaire à Bouchavesnes Bergen IME à Péronne
REEMPLOI		Ecole primaire à Moislains Ecole primaire à Brie Ecole primaire à Epehy
STOP DECHET	Epehy	Ecole primaire Villers Carbonnel
GOUTER ZERO DECHET		Ecole primaire à Brie

>>> Ces animations ont été réalisées par le SMITOM du Santerre.

#### Sensibilisation des acteurs locaux (élus, habitants, entreprises)

- La CCHS met en place chaque année des réunions de travail avec les élus locaux. Les habitants, les entreprises sont informés sur appel téléphonique et des suivis de terrain sont organisés.
- Le SMITOM du Santerre met en place des actions autour de la prévention des déchets.

THEME	REUNION d'INFORMATION	DISTRIBUTION
REDUCTION	Allaines, Cléry/Somme	Allaines (358 poules)
VALORISATION DECHETS	Villers Faucon , Vraignes	Villers faucon (555 poules)
<b>TOTAL</b>	<b>150 personnes présentes</b>	<b>456 foyers concernés</b>

# La collecte sélective

## *Les indicateurs techniques*

### SCHEMA DES COLLECTES

#### Collecte en régie en porte à porte

**FLUX 1 : Ordures Ménagères Résiduelles** en bac roulant

Une fois toutes les semaines en porte à porte \*

**FLUX 2 : Emballages** à recycler en sacs jaune

(Bouteilles en plastique, boîtes de conserves, briques alimentaires)

**FLUX 3 : Papiers / Cartons** à recycler en sacs bleu

Fréquence de collecte pour le flux 2 et 3

- Tous les 15 jours pour 59 communes, passage avec un camion bi-compartmenté
- Toutes les semaines pour Péronne avec deux camions mono-flux

#### Collecte du verre en apport volontaire

**FLUX 4 : Verre** en borne à verre de 4 m<sup>3</sup>

\* Péronne, deux collectes par semaine pour la restauration collective, les lycées, les collèges, l'hôpital, l'habitat vertical, les salles des fêtes, les salles des sports, les ateliers municipaux (le mardi et le vendredi).

#### Remarques :

- Les volumes de bacs OMR sont affectés suivant le nombre de personne dans le foyer
  - Bacs de 120 litres : 1 à 2 personnes
  - Bacs de 240 litres : 3 à 4 personnes
  - Bacs de 360 litres : 5 personnes et plus
- Les entreprises, les associations, les salles des fêtes et l'habitat collectif sont dotés de bacs de 360 ou 660 litres selon les quantités produites par semaine.
- Des sacs de tri sont mis à disposition des usagers du service dans les mairies et sur les 3 déchèteries du territoire.

# COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

## Population desservie

Population selon dernier recensement, INSEE au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	27 985 habitants
Densité de la population	60 hab./km <sup>2</sup>

## Tournées et flux collectés

La collecte hebdomadaire se décompose comme suit :

- 16 tournées d' OMR dont une supplémentaire pour les « gros producteurs » à Péronne
- 6 tournées de tri sélectif

Chaque équipe comprend un chauffeur et 2 rippeurs.

<b>COLLECTE des BACS d'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES</b>					
OMR	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>TOURNEE 1</b>	Herbécourt / Feuillères Hem-Monacu / Clery-sur-Somme Allaines (+Feuillaucourt) Aizecourt le Haut	Péronne 1	Doingt-Flamicourt Bussu	Roisel	
<b>TOURNEE 2</b>	Eterpigny Villers-Carbonnel Barleux / Flaucourt Biaches / Maurepas le Forest	Péronne 2	Brie / Mesnil-Bruntel Deville / Estrées-Mons Poeuilly Bernes (+Nobescourt)	Driencourt / Aizecourt le Bas Lieramont / Longavesnes Guyencourt-Saulcourt Heudicourt (+Revelon) Sorel le Grand / Nurlu	
<b>TOURNEE 3</b>		Péronne 3	Tincourt-Boucly Marquaix-Hamelet Hervilly-Montigny Hesbécourt / Templeux le Guérard / Villers-Faucon		Gros Producteurs Péronne + Prieuré Rancourt
<b>TOURNEE 4</b>	Combles / Lesboeufs Gueudecourt / Flers Ginchy / Longueval Guillemont Hardecourt aux Bois	Hancourt / Vraignes en Vermandois Bouvincourt en Vermandois Cartigny (+Brusles) Buire-Courcelles Templeux la Fosse	Rancourt / Saille-Saillisel Mesnil en Arrouaise Etricourt-Manancourt Equancourt / Fins	Le Ronssoy Epehy (+Malassises)	Bouchavesnes-Bergen Moislains

<b>COLLECTE des SACS de TRI</b>					
TRI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Semaine Paire</b>	Clery-sur-Somme Bouchavesnes-Bergen Rancourt Allaines (+Feuillaucourt) Moislains / Aizecourt le Haut Nurlu	Maurepas le Forest Hardecourt aux Bois Guillemont / Longueval Ginchy / Flers Gueudecourt Lesboeufs / Combles	Brie / Mesnil Bruntel Deville / Estrées Mons Bouvincourt en Vermandois / Hancourt Vraignes en Vermandois/ Poeuilly Bernes (+Nobescourt)	Tincourt-Boucly Marquaix-Hamelet Hervilly-Montigny Hesbécourt / Templeux le Guérard / Le Ronssoy Epehy (+Malassises)	Péronne sélectif Sacs bleu / Jaune
<b>Sem. Impaire</b>	Biaches / Eterpigny Villers-Carbonnel / Barleux Faucourt / Herbécourt Feuillères / Hem-Monacu	Buire-Courcelles Cartigny (+Brusles) Doingt - Flaminicourt Bussu Driencourt / Templeux la Fosse Aizecourt le Bas	Liéramont Guyencourt-Saulcourt Heudicourt (+Revelon) Sorel le Grand / Fins Equancourt / Etricourt- Manancourt / Mesnil en Arrouaise / Saille-Saillisel	Roisel Villers-Faucon Longavesnes	Péronne sélectif Sacs bleu / Jaune

## Evolution des tonnages collectés de 2015 à 2017 (Données SMITOM)

	2015	2016	2017
<b>Population INSEE</b>	<b>27 860 hab.</b>	<b>28 896 hab.</b>	<b>27 985 hab.</b>
<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>	8 132.0 T 291.9 kg/hab./an	7 940.0 T 274.8 kg/hab./an	8 262.1 T 295.2 kg/hab./an
<b>Emballages creux</b>	443.8 T 15.9 kg/hab./an	491.4 T 17.0 kg/hab./an	495.3 T 17.7 kg/hab./an
<b>Emballages plats *</b>	465.9 T 16.7 kg/hab./an	754.1 T 26.1 kg/hab./an	695.0 T 24.8 kg/hab./an
<b>TOTAL collectés</b>	<b>9 041.7 T</b> <b>324.5 kg/hab./an</b>	<b>9 185.5 T</b> <b>317.9 kg/hab./an</b>	<b>9 452.4 T</b> <b>337.8 kg/hab./an</b>

\* Les emballages plats sont composés des cartonnettes, des cartons et de tous les papiers.

**2015** : Une collecte de multimatériaux a eu lieu soit 312 tonnes (11.2 kg/hab/an)

☞ Le tonnage enfoui se compose des ordures ménagères résiduelles collectées et des refus de tri issus du tri des emballages et des papiers/cartons. Il est enfoui au Centre de Stockage des Déchets Ultimes, situé à Nurlu géré par la société PAPREC (ex-COVED).

## Evolution des flux réceptionnés/triés sur le centre de tri (Source RECUP'AIRE)

Référence SMITOM	2015		2016		2017		Moyenne régionale Kg/hab
	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	
<b>VERRE A.V. livré</b>	<b>1 105.1 T</b>	<b>38.3</b>	<b>1 056.5 T</b>	<b>36.6</b>	<b>1 020.2 T</b>	<b>36.5</b>	
Emballages acier	62.7	2.2	67.2	2.3	77.6	2.8	
Emb. aluminium	5.0	0.2	6.0	0.2	9.9	0.3	
Bouteilles plastique	97.8	3.4	134.5	4.7	159.6	5.7	
Briques alimentaires	14.0	0.5	18.5	0.6	19.3	0.7	
Cartonnettes	177.2	6.1	199.2	6.9	203.5	7.3	
J.R.M.	377.1	13.0	528.1	18.3	484.2	17.3	
Gros de magasins	57.4	2.0	116.1	4.0	97.2	3.5	
<b>AMR à recycler</b>	<b>791.5 T</b>	<b>27.4</b>	<b>1 069.8 T</b>	<b>37.0</b>	<b>1 051.2 T</b>	<b>37.6</b>	
<b>Refus de tri</b>	<b>118.5 T</b>	<b>4.1</b>	<b>132.4 T</b>	<b>4.6</b>	<b>118.4 T</b>	<b>4.2</b>	

☞ Les refus de tri sont calculés selon la moyenne de 18 caractérisations annuelles prélevées au hasard dans les bennes.

## La maintenance des bacs d'Ordures Ménagères Résiduelles :

La C.C.H.S a en charge la livraison et la maintenance des bacs roulants sur les 60 communes.

☞ Un agent assure ce service une journée tous les 15 jours.

## COLLECTE DU VERRE

Le territoire compte 154 bornes à verre, réparties sur 60 communes. La collecte est réalisée par la société Minéris (groupe Paté) et gérée par le SMITOM du Santerre

### Evolution des tonnages collectés de 2015 à 2017 (Source SMITOM)

ANNEE N	Tonnage collecté	Ratio en kg/hab./an
2015	1 105.1 T	38.3 kg/hab
2016	1 056.5 T	36.6 kg/hab
2017	1 020.2 T	36.5 kg/hab

## Les indicateurs financiers

### LES DEPENSES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

#### Les dépenses de collecte en régie (Source CCHS)

	Poste des dépenses	Montant € TTC
<b>CHARGES de STRUCTURE</b>	Personnel administratif	47 630 €
<b>PRE-COLLECTE</b>	<b>Acquisition de contenant</b>	
	Sac de tri	57 468 €
	Bac OMR	18 687 €
	<b>Dotation bac OMR</b>	
	Personnel	2 832 €
<b>COLLECTE</b>	<b>Charges de fonctionnement</b>	
	(eau, électricité, gaz, bâtiment, ...)	9 044 €
	Assurance	32 945 €
	Taxe essieu OMR/Tri	1 964 €
	<b>8 Véhicules</b>	
	Maintenance, visite périodique, ...	93 682 €
	Carburant	70 625 €
	<b>Personnel</b>	
Collecte, lavage camion, encadrement	580 291 €	
Formation /visite médicale / vêtement	8 368 €	
<b>COMMUNICATION</b>	<b>Support</b>	395 €
	<b>Personnel</b>	18 816 €
<b>TOTAL TTC</b>		<b>942 747 €</b>

>>> Le coût de la collecte en régie se chiffre à **942 747 € TTC** ( hors investissement) soit 33.7 €/hab/an

#### Les dépenses de traitement (source SMITOM)

Poste de dépenses	Montant TTC
<b>SMITOM du Santerre</b>	
Collecte du verre	45 283 €
Tri	315 045 €
Enfouissement	624 630 €
<b>Sous-total</b>	<b>984 959 €</b>
<b>Indemnités nuisances (CET Nurlu)</b>	17 753 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 002 712 €</b>

>>> soit 35.8 € hab/an

Les dépenses de collecte et de traitement pour les Ordures Ménagères Résiduelles, le Verre, les emballages et les papiers/cartons à recycler) s'élèvent à **1 945 459 € TTC**

## LES RECETTES DE VALORISATION

		<i>Soutien financier Adelphe/EcoFolio</i>		<i>Prix de reprise des filiales</i>	<i>Diverses Recettes</i>
<b>Matériaux recyclés</b>	<b>Tonnage livré</b>	<b>P.U.</b>	<b>Soutien</b>	<b>Montant</b>	<b>Totaux</b>
<b>Plastiques</b>	151.576	596 €/t	113 511 €	23 826 €	137 337 €
<b>Aluminium</b>	9.467	278 €/t	3 307 €	4 733 €	8 040 €
<b>Acier</b>	73.632	62 €/t	5 736 €	8 800 €	14 536 €
<b>Cartons/emb. papier <sup>(1)</sup></b>	200.052	202 €/t	50 776 €	22 620 €	73 396 €
<b>Jx/magazines*</b>	226.780	-	16 301 €	37 949 €	54 250 €
<b>Tétra brick</b>	14.545	234 €/t	4 276 €	215 €	4 491 €
<b>Verre</b>	1012.900	4.4 €/t	5 600 €	33 223 €	38 823 €
<b>Sous-total</b>			<b>199 507 €</b>	<b>131 366 €</b>	<b>330 873 €</b>
<b>Tarif à l'adaptation et à l'amélioration locale</b>			<b>40 309 €</b>	<b>-</b>	<b>40 309 €</b>
<b>Valorisation énergétique</b>			<b>8 989 €</b>	<b>-</b>	<b>8 989 €</b>
<b>Sommes totales perçues pour le recyclage des matériaux</b>					<b>380 171 €</b>

Les tonnages de matières recyclables collectés et triés font l'objet à la fois d'un soutien financier :

- Adelphe suivant les performances exprimées en kg par habitant et par an
- EcoFolio pour les journaux magazines au prorata des tonnages annuels déclarés. Ecofolio, depuis 2009, est l'éco-organisme désigné par l'Etat pour la mise en œuvre de l'élimination de tous les papiers (Filière Responsabilité Elargie des Producteurs).
- Une recette issue de la vente des matériaux triés à une entreprise spécialisée

☞ Pour 2017, les recettes générées par la collecte sélective s'élèvent à **380 171 €**

## LES AUTRES RECETTES

<b>Nature</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant</b>
• Aides aux actions de communication	Adelphe	10 229 €

**Le montant total des recettes s'élève à 390 400 €**

# Les déchèteries

Le territoire compte 3 déchèteries :

- La déchèterie du Mont Saint-Quentin, rue d'Athènes à Péronne
- La déchèterie de la chapelette, route de Barleux à Péronne
- La déchèterie de Roisel, rue de la gare

Objectifs :

- ✗ Trier à la source pour valoriser davantage les déchets,
- ✗ Donner à l'utilisateur une solution de proximité respectueuse de l'environnement

## 1/ GARDIENNAGE en régie

Moyens humains : 3 ETP titulaires

Rôle des gardiens :

- ✗ Accueillir et informer les usagers,
- ✗ Accompagner l'utilisateur dans sa démarche de tri,
- ✗ Entretien de la déchèterie,
- ✗ Surveiller le remplissage des bennes et en assurer les rotations

## 2/ MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Les déchets acceptés selon les déchèteries

FLUX	MONT SAINT QUENTIN	ROISEL	La CHAPELETTE*
Encombrants	X	X	X
Déchets Verts	X	X	X
Gravats	X	X	X
Ferraille	X	X	X
Papiers/Cartons	X	X	
D.D.S (1)	X	X	
D.E.E.E (2)	X	X	
Huiles vidanges	X	X	
Huiles végétales	X		
Pneus		X	
batteries	x	x	

(1) D.D.S : Déchets Diffus Spéciaux (peintures, acides, bases, radiographie...)

(2) D.E.E.E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Dispositifs pour réceptionner les différents déchets

MONT SAINT QUENTIN	ROISEL	LA CHAPELETTE
<b>6 bennes à quai</b> <u>Typologie</u> : 1 Métaux / 2 Gravats 3 Encombrants	<b>7 bennes à quai</b> <u>Typologie</u> : 2 Encombrants / 1 Carton 2 Gravats / 1 Mtx / 1 DV	<b>4 Bennes hors quai</b> <u>Typologie</u> : 1 Métaux 3 Encombrants
<b>1 Case DV</b>	-	<b>2 cases Gravats / DV</b>
<b>Abri D3E / D.D.S.</b>	<b>1 Container D3E</b>	-
<b>1 cuve à huile minérale</b>	<b>1 cuve à huile minérale</b>	-

Les Déchets Dangereux Spécifiques (D.D.S.) regroupent différents produits toxiques apportés par les ménages :

- les acides et les bases (soude, débouche évier...),
- les solvants liquides (antirouilles, détergents, diluants, produit de traitement du bois),
- les produits pâteux (colles, vernis, peintures, graisses ...),
- les phytosanitaires des particuliers (désherbants, engrais, herbicides ...),
- les bombes aérosols non vidés,
- les piles et les néons,
- les produits non identifiés
- les emballages souillés ayant contenu un produit toxique

### 3/ COLLECTE ET TRAITEMENT

#### 1- Déchets acceptés (Voir modalités de fonctionnement)

Chaque particulier peut apporter l'ensemble des déchets ci-dessus gratuitement dans la limite d'1 m<sup>3</sup>/semaine. Les déchets des communes sont acceptés au même titre que ceux des particuliers.

#### 2- Prestataires retenus et mode de traitement

FLUX	PRESTATAIRE de TRANSPORT	DESTINATION	TYPE de TRAITEMENT
<i>Encombrants</i>	Régie CCHS	CSDU de Nurlu (80)	Enfouissement
<i>Déchets Verts</i>	Gurdebeke	Plate-forme de compostage Moulin de Toutvent (60)	Compostage
<i>Gravats</i>	Gurdebeke	CSDU de Lihons (80)	Enfouissement
<i>Ferraille</i>	Haubourdin	Suez à St Quentin (02)	Valorisation
<i>Papiers/Cartons</i>	Haubourdin	Suez à Saint Quentin (02)	Recyclage
<i>Huiles végétales</i>	ECOGRAS	Limay (78)	Valorisation en biocarburant
<i>D.D.S</i>	Ortec	Ortec à Saint Quentin (02)	Incinération
<i>Huiles minérales</i>	Chimirec Valrecoise	Saint Just en Chaussée (60)	Regénération

#### 3- Filières à Responsabilités Elargies du Producteur (REP)

La première filière nationale réglementée de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) est apparue pour la collecte des emballages ménagers en 1992.

Dans le cadre de la REP, les fabricants, les distributeurs pour leurs propres marques, les importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, financièrement, la gestion de leurs déchets. Les éco-organismes agréés par les pouvoirs publics mettent en place les filières. Ils effectuent à l'échelle nationale le transport et l'élimination des déchets concernés auprès des collectivités et des entreprises gratuitement. Ce dispositif est financé par une éco-participation payée par le client lors des achats.

Ainsi les flux, ci-dessous, n'engendrent aucun coût de transport et de traitement pour la Communauté de Communes de la Haute Somme :

TYOLOGIE DECHETS	ECO-ORGANISMES	REMARQUES
<b>Pneus</b>	ALIAPUR	Aucune recette
<b>*D.E.E.E.</b>	ECO SYSTEMES	Versement d'un soutien financier Mise à disposition de caisse 600 L grillagée Réemploi partenariat avec AIR (Péronne)
<b>Ampoules / Néons</b>	RECYLUM	Mises à disposition de box

\*D.E.E.E. : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

#### 4- Déchets professionnels

Une tarification pour l'accueil des professionnels en déchèterie est mise en place de 11 €/3 m<sup>3</sup> pour les encombrants, les déchets verts, les gravats. Les cartons, les métaux sont réceptionnés gratuitement.

>> Les Déchets toxiques, les pneumatiques, les huiles de moteurs usagés des professionnels ne sont pas acceptés.

#### 5- Déchets interdits :

- les ordures ménagères collectées une fois par semaine en porte à porte,
- les Déchets Toxiques en Quantité Dispersée des professionnels,
- les médicaments périmés ou non utilisés (à déposer en pharmacie).

### 4/ HORAIRE D'OUVERTURE

	<b>LA CHAPELETTE</b> <i>Route de Barleux - Péronne</i> <b>Tél : 09 62 58 24 80</b>		<b>MONT SAINT QUENTIN</b> <i>Rue d'Athènes - Péronne</i> <b>Tél : 03 22 84 08 84</b>		<b>ROISEL</b> <i>Rue de la gare - 80 240 Roisel</i> <b>Tél : 03 22 86 50 95</b>	
<b>LUNDI</b>	8h30 - 12h	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	14h - 18h*	<i>Fermée</i>	14h - 18h*
<b>MARDI</b>	8h30 - 12h	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	14h - 18h*	<i>Fermée</i>	14h - 18h*
<b>MERCREDI</b>	8h30 - 12h	14h-18h*	10h - 12h	14h - 18h*	10h - 12h	14h - 18h*
<b>JEUDI</b>	8h30 - 12h	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	14h - 18h*	<i>Fermée</i>	14h - 18h*
<b>VENDREDI</b>	8h30 - 12h	14h-18h*	<i>Fermée</i>	14h - 18h*	<i>Fermée</i>	14h - 18h*
<b>SAMEDI</b>	10h - 12h	14h-18h*	10h - 12h	14h - 18h*	10h - 12h	14h - 18h*
<b>DIMANCHE</b>	<i>Fermée</i>		10h - 12h*	<i>Fermée</i>	10h - 12h*	<i>Fermée</i>
*Horaire d'hiver du 1er novembre au 28 février : Fermeture à 17h les jours d'ouverture						

## Les indicateurs techniques

### Fréquentation des usagers

Population de référence : 27 985 habitants

	Nombre de passages sur déchèteries		
	La Chapelette	Roisel	Mont Saint Quentin
<b>2015</b>	2 203	-	55 827
<b>2016</b>	2 962	18 080	36 625
<b>2017</b>	7 320 *	17 995	33 648

\*Accroissement des horaires d'ouverture de 14 heures à 30 heures/semaine du 01/11 au 28/02 et 33 heures/semaine du 01/03 au 31/10.

### Fréquentations de professionnels

	Déchèterie La Chapelette
<b>2017</b>	252 passages payants

## Les indicateurs financiers

### A- LES DEPENSES DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT

#### 1- DECHETS MENAGERS BANALS

Nature	Tonnage	Enlèvement en € TTC	Traitement en € TTC	TOTAL en € TTC
<b>Déchèterie de Mont Saint Quentin</b>				
Gravats	1 018.9 T	7 738 €	4 675 €	12 413 €
Déchets verts	1 144.2 T	15 305 €	18 806 €	34 111 €
Métaux	149.7 T	1 387 €	0 €	1 387 €
Cartons	72.7 T	1 005 €	0 €	1 005 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 385.5 T</b>	<b>25 435 €</b>	<b>23 481 €</b>	<b>48 916 €</b>

<b>Déchèterie de Roisel</b>				
Gravats	793.3 T	5 909 €	3 644 €	9 553 €
Déchets verts	499.1 T	9 533 €	8 202 €	17 735 €
Métaux	72.1 T	855 €	0 €	855 €
Cartons	54.4 T	1 439 €	0 €	1 439 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 418.9 T</b>	<b>17 736 €</b>	<b>11 846 €</b>	<b>29 582 €</b>

<b>Déchèterie de La Chapelette</b>				
Gravats	363.4 T	2 916 €	3 302 €	6 218 €
Déchets verts	461.6 T	6 073 €	7 622 €	13 695 €
Métaux	31.9 T	496 €	0 €	496 €
Cartons	0.0 T	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>856.9 T</b>	<b>9 485 €</b>	<b>10 924 €</b>	<b>20 409 €</b>

<b>COMMUNE de MOISLAINS</b>				
Déchets verts	63.8 T	1 404 €	1 060 €	2 464 €
<b>TOTAL</b>	<b>63.8 T</b>	<b>1 404 €</b>	<b>1 060 €</b>	<b>2 464 €</b>

<b>AIR - Déchèteries Mont Saint Quentin / La Chapelette / Roisel</b>					
ENCOMBRANTS	TONNAGE	TRANSPORT en € TTC		TRAITEMENT en € TTC	TOTAL en € TTC
Roisel	735.6 T	Carburant	17 547 €	222 806 €	294 704 €
		Personnel	42 858 €		
		Maintenance	7 504 €		
Mt St Quentin / Chapelette / AIR	2 335.6 T	Assurance	2 340 €		
		Fournitures	1 649 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 071.2 T</b>		<b>71 898 €</b>	<b>222 806 €</b>	<b>294 704 €</b>
			23.41 €/T 64.60 €/Rot.	72.55 €/T	

## Les autres déchets non dangereux

Nature	Tonnage	Coût
DEEE	245.4 T	0 €
Textile	Non connu	0 €
Huiles végétales	0.63 T	0 €

## 2- DECHETS DANGEREUX des MENAGES

### 2.a. Les déchets dangereux

NATURE	P.U.	MONT St QUENTIN		ROISEL		TOTAL	
		Qté	Montant en € TTC	Qté	Montant en € TTC	Qté	Montant en € TTC
Acides/Bases	515.32	1.1 T		0.1 T		1.2 T	
Solvants	515.32	0.0 T		0.2 T		0.2 T	
Phytosanitaires	515.32	2.8 T		0.1 T		2.9 T	
Pâteux	515.32	25.5 T		16.1 T		41.6 T	
Radiographies	515.32	0.2 T	24 534 €	0.1 T	16 566 €	0.3 T	41 100 €
Filtres à huile	515.32	1.3 T		0.4 T		1.7 T	
Emballages souillés	515.32	5.5 T		9.3 T		14.8 T	
Aérosols	1 525.10	0.6 T		0.5 T		1.1 T	
Produits Non identifiés	515.13	4.0 T		0.6 T		4.6 T	
<b>TOTAUX</b>		<b>41.0 T</b>	<b>24 534 €</b>	<b>27.4 T</b>	<b>16 566 €</b>	<b>68.4 T</b>	<b>41 100 €</b>

### 2.b. Les autres déchets dangereux

	SOCIETE	QUANTITE	TRANSPORT € TTC	TRAITEMENT € TTC	TOTAL € TTC
Batterie	RECYLEX	1.91 T	0 €	0 €	0 €
Huiles minérales	CHIMIREC VALRECOISE	10.10 T	945 €	945 €	1 890 €
Piles	COREPILE	0.83 T	0 €	0 €	0 €
Pneus	ALIAPUR	?	0 €	0 €	0 €
Amiantes liées	GURDEBEKE	56.40 T	5 470 €	9 807 €	15 277 €
Lampes / Néons	RECYLUM	0.52 T	0 €	0 €	0 €

1000 litres d'huiles minérales usagées = 1 tonne

1 tonne pneus = 132 pneus

### 3- SYNTHESE des COUTS liés aux DIFFERENTS DÉCHETS RECEPTIONNÉS

#### 3.a. Les dépenses de fonctionnement des 3 déchèteries

POSTES de DEPENSES	Nbre ETP	MONTANT € TTC
Electricité / Eau/Téléphone	-	4 649 €
Véhicule de chargement (entretien, achat JCB, ...)	-	71 195 €
Entretien des bennes	-	5 975 €
Assurance	-	1 037 €
Logiciel Badge d'entrée	-	20 809 €
Vérification matériel	-	38 €
Fourniture entretien	-	2 359 €
Aquisition local	-	1 791 €
Divers	-	102 €
<b>Sous total</b>		<b>107 955 €</b>
Gardiennage	3.7 ETP	134 004 €
<b>TOTAL</b>	<b>3.7 ETP</b>	<b>241 959 €</b>

#### 3.b. Les dépenses de transport et de traitement des déchets

	QUANTITE	TRANSPORT € TTC	TRAITEMENT € TTC	TOTAL € TTC
Gravats	2 175.6 T	16 563 €	11 621 €	28 184 €
Déchets verts	2 168.8 T	32 315 €	35 690 €	68 005 €
Cartons	127.1 T	2 444 €	0 €	2 444 €
Métaux	253.7 T	2 738 €	0 €	2 738 €
Encombrants	3 070.6 T	72 016 €	222 807 €	294 823 €
<b>Sous-total</b>	<b>7 795.8 T</b>	<b>126 076 €</b>	<b>270 118 €</b>	<b>396 194 €</b>
Autres Déchets Non Dangereux dont D3E	246.0 T	-	-	0 €
Déchets Dangereux avec amiante liée	138.1 T	-	-	58 267 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 179.9 T</b> <i>292.3 kg/hab/an</i>	<b>126 076 €</b>	<b>270 118 €</b>	<b>454 461 €</b> <i>16.2 €/hab/an</i>

### 4- LE PARTENARIAT avec Artois Insertion Ressourcerie

La Communauté de Communes alloue une subvention de **62 024 €**.

A.I.R. assure deux missions :

- ✓ Le débarras chez les particuliers sur demande
- ✓ L'enlèvement des DEEE sur les déchèteries de Mont Saint à Péronne et la Déchèterie de Roisel

>> Les déchets non valorisables sont déposés dans une benne de 20 m<sup>3</sup>. La Communauté de Commune gère l'enlèvement et le traitement des déchets d'encombrants, en moyenne 1.5 rotation par semaine. La benne est mise gratuitement à leur disposition.

## 5- LES RECETTES de VALORISATION

	Quantités	Filières de valorisation	Prestataires	Montant perçu par la CCHS
<b>DEEE</b>	245.4 T	Filière REP	Eco SYSTEMES	19 261 €
<b>Métaux</b>	253.7 T	Recyclage	HAUBOURDIN	48 329 €
<b>Cartons</b>	127.1 T			
<b>TOTAL</b>				<b>67 590 €</b>

## 6- LES AUTRES RECETTES

La tarification des professionnels en déchèterie

	Passage enregistré	Montant perçu
<b>2017</b>	252	2 772 €

Tarification : 11 € pour 3 m<sup>3</sup> de déchets professionnels déposés

# Le compostage

## Principe de l'opération

L'opération de compostage individuel repose sur une démarche volontaire des ménages. La Communauté de Communes propose à prix réduit aux habitants du territoire des composteurs en plastique et en bois de capacité différentes. Les habitants sont informés régulièrement de l'opération.

## Matériel proposé

### ↳ Composteur en plastique

Conception : composteur modulable conçu en plastique recyclé avec un couvercle et une trappe d'accès

Capacité	Poids	Dimension du kit	Participation demandées aux usagers
420 L	16 kg	79 x 79 x 105	15 €

### ↳ Composteur en bois

Capacité	Participation demandée aux usagers
1 000 L	25 €

### ↳ Guide du compostage

Chaque foyer ayant fait le choix d'acquérir un composteur a été formé sur sa bonne utilisation par M. Gabriel LEFEVRE, Maître composteur. Un guide de compostage leur a été remis.

## Historique des composteurs distribués

ANNEE	Plastique (420 L)	Bois (1000 L)	Composteurs distribués	Participation usagers
2015			92	-
2016			25	-
2017	9	12	21	435 €